

COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 Septembre 2016 - 20 H

Présents : RANNARD Paul, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, BRIQUET Christophe, CUTELLE Marthe, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : FOURNET Marie-Claude (pouvoir à P. RANNARD), CLERC Didier (pouvoir à M. CUTELLE).

Secrétaire de séance : Jean-Marc LAGRIFFOUL

Date de convocation : 15/09/2016

Nbre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Heure d'ouverture de séance : 20H05

Heure de clôture de séance : 22 H45

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du 22 août 2016
- Compte-rendu des décisions prises
- Urbanisme :
 - Approbation de la modification n°3 du POS de Clarafond-Arcine
 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU d'Éloïse
 - Avis sur l'arrêt projet du PLU de Dingy-en-Vuache
- Assainissement : projet avenant MOE pour travaux suite diagnostic Eaux usées Clarafond et Eloïse
- Environnement :
 - désignation d'un titulaire et d'un suppléant au SMECRU suite extension périmètre Natura 2 000
 - dossier de sensibilisation auprès des enfants
- Fusion de communautés :
 - délibération sur nombre de sièges, nom,
 - décision en matière d'abattement pour la taxe d'habitation 2017
- Rapport d'activités 2015
- Schéma de randonnée (finalisation du dossier)
- Informations et Questions Diverses.



Avant d'ouvrir la séance, le Président rappelle que le nombre de conseillers communautaires a été ramené à 19 par arrêté préfectoral.

Ainsi il salue la présence de Mr Briquet Christophe, nouveau délégué représentant la commune de Clarafond. Il remercie les anciens délégués d'être présents en qualité de membres extérieurs (Mr Dominique Rey).

I – Compte-rendu de la séance du 22/08/2016

Le conseil adopte le compte rendu de la dernière séance. Mr Briquet s'abstient, puisqu'à l'époque, il ne faisait pas partie du conseil communautaire.

II – Communications des DECISIONS

N°023/16 en date du 24/08/2016 Avenant en moins-value – Station d'épuration Chatenod/Mons

Décision du Président :

L'entreprise Besson TP a été adjudicataire pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration de 380 EH, le maître d'œuvre HBI a validé des propositions d'optimisation en phase EXE du marché qui permettent d'obtenir des économies d'un montant de 9 947,75 € HT.

Article 2 : Le marché avec l'entreprise BESSON TP est modifié comme suit :

Montant initial	378 138,30 € HT
Avenant N°1	- 9 947,75 € HT
Nouveau montant du marché	368 190,55 € HT

N° 024/16 en date du 24/08/2016 Avenant en plus-value – Station d'épuration Chatenod/Mons

Décision du Président :

Compte tenu des aléas géotechniques, non prévisibles, rencontrés lors de la phase terrassement de la station d'épuration, et après validation par le maître d'œuvre HBI, une plus-value est nécessaire d'un montant de 44 679,20 € HT.

Article 2 : Le marché avec l'entreprise BESSON TP est modifié comme suit :

Montant suite à l'avenant n°1	368 190,55 € HT
Avenant N°2	+ 44 679,20 € HT
Nouveau montant du marché	412 869,75 € HT

N° 025/16 en date du 09/09/2016 – MOE réalisation d'un diagnostic eaux usées Franciens et St Germain/Rhône

Décision du Président

Lancement d'une procédure adaptée avec publicité pour limiter l'apport d'eaux parasites dans lesdits réseaux d'eaux usées.

Article 1 : Pour le marché de maîtrise, une procédure adaptée avec publicité a été organisée comme détaillé dans le tableau ci-après :

Mode de passation	Procédure adaptée avec publicité en application des articles 28 & 144 du Code des Marchés Publics.
Publicité	Publication : - Internet, site de dématérialisation : www.mp74.fr
Critères de sélection	40% sur le prix des prestations 60% pour la valeur technique
Déroulement	Dépôt des offres : le 24 juin 2016 - 12H00 4 offres sont parvenues dont 2 sous format papier et 2 sous forme dématérialisée.

Article 2 : Après dépouillement et analyse de toutes les offres reçues, l'attributaire du marché est le groupement conjoint SCERCL/REALITES Environnement (21 Avenue Victor Hugo, BP 14 73201 ALBERTVILLE Cedex) avec la meilleure note totale pondérée de 29,40. Le montant total du marché s'élève à 42 870 € HT.

N°026/16 en date du 13/09/2016 - attribution et autorisation signature marché travaux de finition ZAC I

Décision du Président

Pour le marché de travaux de finition des VRD de la ZAC de la Croisée 1 (estimatif établi à 300 000 €), une procédure adaptée a été organisée.

Après dépouillement des offres et application des paramètres de choix fixés, il est attribué le lot unique à : **SER SEMINE pour un montant de 183 674,00 € HT.**

Le Président autorise TERACTION en sa qualité de mandataire, à signer le marché de travaux avec l'entreprise SER SEMINE.

N°027/16 en date du 27/09/2016 Avenant en plus-value Step de Clarafond/Arcine

Décision du Président

Considérant que des imprévus géotechniques, non prévisibles, ont été rencontrés lors de la phase de terrassement de la station d'épuration,

Considérant la réalisation d'un grand talus intermédiaire et qu'il est nécessaire de faciliter l'entretien de celui-ci par l'exploitant, la mise en œuvre de végétaux rampants de type cotonéasters s'avère nécessaire,

Article 1 : L'avenant en plus-value N° 1 est accepté pour un montant de 51 237,00 € HT.

Article 2 : Le marché avec le groupement SCIRPE/DUCLOS TP est modifié comme suit :

Montant initial	386 605,34 € HT
Avenant N°1	+ 51 237,00 € HT
Nouveau montant du marché	437 842,34 € HT

N°028/16 en date du 13/09/2016 - location d'un local à la Maison de Vie 1

Décision des membres du bureau

Considérant que la Maison de Vie dispose d'une salle partiellement occupée par Mme VIEL (convention temporaire d'occupation autorisée par décision N°09-15 du 23/04/2015), orthoptiste, salle dénommée local « PMI » d'une surface de 13.44 m², sise au rez-de-chaussée

Que Mme VIEL Marjorie occupe ce local que quelques jours par semaine et ce dans l'attente de l'ouverture de la Maison de Vie 2. Dès la livraison de ce bâtiment, un local spécifique sera consacré à l'exercice de la profession d'orthophoniste.

Que Mme BARTOLI Anne, orthophoniste serait intéressée pour établir un cabinet de consultation avec aussi utilisation de la salle commune afin de travailler en groupe avec les enfants et les parents

Décision : de donner un avis favorable à la requête de Mme BARTOLI Anne, orthophoniste, afin d'occuper dès le 1^{er} Octobre 2016 ce local en complément de Mme VIEL, local sis à la Maison de Vie 1 dit « PMI », location forfaitaire de 100 euros mensuels, toutes charges et taxes comprises.

Le Président en profite pour donner des informations relatives à sa prochaine présence aux Biennales des Médecins. Il s'agit d'un « salon » où seront reçus des professionnels à la recherche de locaux pour s'implanter.

Mr Lagriffoul accompagnera le Président à Lyon ce 26/09 - A suivre.

De même, le Président rappelle la date de la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison de Vie 2, organisée ce 29/09.

N°029/16 en date du 13/09/2016 – demande de subvention pour création liaison douce

Décision des membres du bureau

Vu le projet (cité en objet) déposé dans la période de transition dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle des Contrats Ambition Région avec les intercommunalités à compter de janvier 2017.

Décision : de solliciter une subvention auprès de la Région, au titre de l'opération « création d'une liaison douce pour l'accès à la Zone de Loisirs de la Croisée depuis la route de la Semine » et de signer les documents.

III - URBANISME

Plusieurs points sont abordés et le conseil donne un avis favorable aux dossiers présentés :

• Modification N°3 du POS de Clarafond-Arcine : le projet avait été notifié aux personnes publiques associées, soumis à enquête publique et a bénéficié d'un rapport du commissaire enquêteur. Il s'agissait de modifications permettant une évolution du règlement sur la surface minimale de constructibilité en zone UC, l'extension des bâtiments existants en zone naturelle, le calcul des débords de toiture en zone UL, la hauteur des bâtiments en zone UAa et la pente des toitures des annexes. Par délibération, le Conseil communautaire approuve la modification n°3 du POS de Clarafond-Arcine.

• Modification simplifiée du PLU d'Éloise : le projet avait été notifié aux personnes publiques associées et mis à disposition du public. Il s'agissait de modifications du règlement en ce qui concerne les débords de toiture, les reculs entre construction principale et annexes (dont piscine) et l'interdiction des toitures terrasses. Par délibération, le Conseil communautaire approuve la modification simplifiée n°1 du PLU d'Éloise.

• Avis sur le projet arrêté de PLU de Dingy-en-Vuache : la Communauté étant compétente et limitrophe se doit d'émettre un avis sur ce dossier qui n'appelle pas d'observation. Par délibération, le Conseil communautaire donne un avis favorable au PLU de Dingy-en-Vuache.

IV - ASSAINISSEMENT

Mr Lambert indique qu'il n'y aura pas d'avenant pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de diagnostic des réseaux d'eaux usées sur Clarafond/Arcine et Éloise. Un devis supplémentaire de 21 265 € HT pour le Maître d'œuvre Hydrétudes a été accepté. Le financement des travaux suite à ces diagnostics devra être déposé auprès du SMDEA avant le 1/10/2016. Les travaux de réfection sont estimés à 550 000€ HT pour les deux communes.

Il précise que le SMDEA sera dissout au 31.12.2016. Le conseil sera appelé à délibérer en ce sens. Toutefois, le Conseil départemental continuera de soutenir les collectivités.

Puis il propose de prendre une délibération afin d'inscrire officiellement la requête de l'Agence de l'Eau pour le dossier de travaux des réseaux d'eau usées sur

Mons/Chatenod – Avis favorable pour solliciter la subvention avec « *respect de la chartre qualité nationale des réseaux d'assainissement* ».

Il précise que les travaux sur ce secteur avancent bien.

Enfin, il indique que Mme Marion Herviou partant très prochainement en congé maternité sera remplacée par Melle Coraline Daviet qui a déjà travaillé sur la Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

V - ENVIRONNEMENT

• Natura 2 000 : Une extension du site (initialement que sur la commune de Desingy, maintenant sur les berges des Usses), un arrêté préfectoral a été pris et il devient très urgent de nommer les délégués au COPIL. La communauté doit désigner un titulaire et un suppléant. Considérant que Mrs Chaumontet et Mâchard, élus communautaires suivent déjà ce dossier au sein du SMECRU, le conseil nomme Mr Briquet en qualité de titulaire et Mr Lagriffoul en qualité de suppléant.

Mr Magnin, regrette la mise en place de ce COPIL sachant qu'au 01/01/2017, la nouvelle communauté dont une partie de son territoire sera concernée, devra à nouveau désigner des délégués.

• Espaces Naturels Sensibles SENSIBILISATION : Mr Chaumontet Louis, Vice-Président, rappelle que la communauté s'est engagée auprès d'Asters (conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie) à promouvoir les espaces naturels présents sur le territoire de la communauté. En Février 2016, un plan a été présenté à la communauté mais trop d'actions étaient proposées. Il a été décidé de limiter les interventions et de bien les cibler afin d'obtenir un maximum d'informations pour le grand public, tout en imitant les dépenses.

Un nouveau plan de sensibilisation a donc été établi pour un montant total de 63 555 € dont 28 906 € de subventions et 34 649 € à charge de la Communauté de Communes de la Semine.

Il s'articule principalement autour de visites guidées, d'animations scolaires, de mise en place de signalétique, de réfection de certain mobilier existant (Crêt Pollet par exemple), d'édition et diffusion de plaquettes et bulletins municipaux y compris articles sur les sites Internet...

Le conseil accepte ce plan de sensibilisation d'un montant de 63 555 € et autorise le Président à signer tous documents y compris les demandes de subventions.

• Espaces Naturels Sensibles plan de prévention et préservation 2014 à 2018.

Le Président rappelle que par délibération N°52/13 du 02/07/2013, le conseil avait accepté le programme. Le coût de ce dernier, s'élevait en juin 2014 à 189 528.5 € (certains prestataires n'étant pas assujettis à la TVA).

Depuis ce programme a été engagé et il reste à finaliser la dernière partie portant sur 2017/2018 d'un montant total de 59 020.72 €.

Une subvention a été accordée par le Conseil Départemental pour la totalité des 5 ans du programme et par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse pour les 3 premières années (2014-2016).

Il faut donc solliciter le financement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée pour les deux dernières années.

Le conseil sollicite donc le financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse pour la poursuite du programme (2017-2018) à hauteur de

16 928.20 € pour les deux dernières années. La Communauté de Communes financera 18 267.06 € (soit 30.9% du montant prévisionnel restant, estimé à 59 020.72 €).

VI - Rapport d'activités 2015

Conformément au Code des collectivités territoriales, le Président présente le rapport 2015 au conseil communautaire, lequel a été transmis à chaque conseiller avec la convocation. Le conseil prend acte du rapport.

Le Président rappelle aux délégués communautaires leur obligation de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de la Semine devant leur conseil municipal respectif, et ce, au moins deux fois par an.

VII - Schéma départemental de randonnée

Le Vice-Président, Jean-Yves Mâchard, propose d'accepter la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel afin de prolonger le contrat de la personne chargée de l'élaboration du schéma de randonnée afin de finaliser ce document d'ici au 31/12/2017.

Avis favorable du conseil qui charge le Vice-Président d'obtenir les différents documents permettant de souscrire à cette proposition et autorise la signature d'un avenant à la convention tripartite liant la CCPS, la CCS et la CCVU.

Mr Magnin Jean-Louis, ayant au préalable signalé, la nécessité d'associer les différents acteurs ayant déjà travaillé sur ce dossier.

VIII - Participation au capital de Teractem

Par délibération n° DEL2016_012 du 19/02/2016 le conseil avait donné un avis de principe favorable à la demande de participation au capital sollicité par TERACTION. Aujourd'hui, il y a lieu d'entériner ce projet. Le conseil consent donc à acquérir, auprès du Département de la Haute-Savoie, 1 905 actions de la SEM TERACTION, au prix de 21 € par action, soit un montant de 40 005 €.

Il est rappelé que cette somme avait déjà été inscrite au budget 2016 de la Communauté de Communes.

IX - Fusion des trois communautés de communes

Le Président rappelle la date de mise en œuvre au 01.01.2017. Considérant que les maires des trois communautés de communes ont déjà l'habitude de travailler ensemble dans le cadre de l'élaboration du SCOT, il a été décidé de créer un comité de fusion avec les mêmes acteurs soit les 26 communes. A ce jour des rencontres ont permis d'aboutir à un certain nombre d'orientations lesquelles nécessitent des délibérations.

• Dénomination : le conseil accepte la proposition de « Communauté de Communes Usses et Rhône ».

• Nombre de sièges : selon un calcul fait par les services préfectoraux, il peut être fixé à 37 sièges au minimum et 46 au maximum.

Compte tenu de la proposition du comité de fusion, le conseil entérine le nombre de 37 Sièges.

Mr Briquet souhaite savoir si un seul titulaire doit être désigné ou si un suppléant est possible. Le code Général des Collectivités territoriales prévoit ce cas pour les communes n'ayant qu'un délégué à savoir le Maire est automatiquement titulaire et son 1^{er} adjoint suppléant.

Les communes sont invitées à délibérer pour fixer le nombre de sièges de la future intercommunalité.

Le Président précise que le comité de fusion a décidé de procéder à tout vote sur la base de 37 afin de se familiariser avec ce chiffre qui est réparti de la façon suivante :

- 5 sièges : Seyssel Haute-Savoie ;
- 4 sièges : Frangy ;
- 2 sièges : Angletfort, Chilly, Corbonod, Seyssel Ain ;
- 1 siège pour Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Eloise, Franclens, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens, Vanzy

• Lieu du siège : le comité de fusion a voté à bulletin secret afin de déterminer le lieu (19 voix pour Seyssel et 18 pour la Semine). Le conseil est appelé à délibérer pour fixer le siège.

Mr Lambert regrette que les trois communautés de communes aient à nouveau besoin de se prononcer sur ce sujet alors que le comité de fusion avait déjà voté en faveur de Seyssel. Si le comité de fusion n'est pas légal, il n'a pas à se positionner. Un débat s'en suit.

Le conseil soutient à l'unanimité la candidature de la Semine mais prend acte de la décision du comité de fusion désignant Seyssel comme siège de la future intercommunalité.

Le Président indique aussi qu'une validation informelle a été avancée par le groupe de fusion avec la composition d'un bureau de 8 vice-Présidents et d'un Président ; étant entendu que seraient désignées des vice-Présidents délégués compte tenu du territoire vaste.

Mr Magnin Jean-Louis indique que l'esprit communautaire est déjà bien avancé et qu'il faut maintenant travailler sur le nouveau territoire.

Le Président communique les groupes de travail nécessaires à la compréhension et à l'organisation à venir :

Commission « Ressources humaines – Administration »

Joseph TRAVAIL, coordinateur
Bruno PENASA, membre
Gilles PILLOUX, membre
Marthe CUTELLE, membre
Paul RANNARD, membre
Pascal BRIDE, agent référent
Christelle DUMAS, agent référent

Commission « Finance - Budget »

Emmanuel GEORGES, coordinateur
Paul RANNARD, membre
Joseph TRAVAIL, membre
Bruno PENASA, membre
Michèle LIARD, membre
Alain CAMP, membre
Guy PERRET, membre
Mylène DUCLOS, membre
Christine MARETTI, agent référent

Commission « Environnement »

Grégoire LAFAVERGES, coordinateur
Mylène DUCLOS, membre
Louis CHAUMONTET, membre
Paul RANNARD, membre
Patrick BLONDET, membre
Jean-Yves MÂCHARD, membre
Stéphane BRUN, membre
Daniel BARRIL, membre
Bérandère LITTOT, agent référent

Commission « Tourisme »

Gilles PILLOUX, coordinateur
Bruno PENASA, membre
Paul RANNARD, membre
Bernard REVILLON, membre
Jean-Yves MÂCHARD, membre
Mylène DUCLOS, membre
Jacques DOHEN, agent référent

Commission « Social – Petite enfance »

Paul RANNARD, coordinateur
Marthe CUTELLE, membre
André-G. CHATAGNAT, membre
Bernard REVILLON, membre
Gilles PILLOUX, membre
Pascal BRIDE, agent référent
Christelle DUMAS, agent référent

Commission « Technique – Transport – Équipements »

Jean-L. MAGNIN, Coordinateur
Emmanuel GEORGES, membre
Christine VIONNET, membre
Alain CHAMOSSET, membre
Bernard REVILLON, membre
Sébastien ALCAIX, agent référent
Thierry MAGNIN, agent référent
Christine MARETTI, agent référent

Commission « Assainissement »

Alain LAMBERT, coordinateur
Christian VERMELLE, membre
Bernard CHASSOT, membre
André-G. CHATAGNAT, membre
Patrick BLONDET, membre
Evelyne MERMIER, membre
Emmanuel GEORGES, membre
Orlando DOMINGUES, membre
André BOUCHET, membre
Jacky NANTERME, membre
Bérandère LITTOT, agent référent

Commission « Développement Économique »

Bruno PENASA, coordinateur
Gilles PILLOUX, membre
Paul RANNARD, membre
Bernard REVILLON, membre
Alain CHAMOSSET, membre
Jean-Marc LAGRIFOUL, membre
Joseph TRAVAIL, membre
Sébastien ALCAIX, agent référent

Commission « Urbanisme – aménagement du territoire »

Bernard REVILLON, coordinateur
Bruno PENASA, membre
Joseph TRAVAIL, membre
Paul RANNARD, membre
Gilles PILLOUX, membre
Christian VERMELLE, membre
Bernard CHASSOT, membre
Jean-Marc LAGRIFOUL, membre
Louis CHAUMONTET, membre
Alain CAMP, membre
Stéphane BRUN, membre
Sébastien ALCAIX, agent référent

Ces groupes de travail doivent présenter, devant les 26 maires, le 25/10 une organisation de travail, sachant que les pôles ont été affectés en fonction des lieux à savoir :

- *A Seyssel* : Ressources humaines/administration générale – Finances/budget – Tourisme (avec antenne sur Frangy pour l'OT)
- *A Frangy* : Urbanisme/Aménagement du territoire – Communication – Transport scolaire (avec antenne à Seyssel)
- *A la Semine* : Assainissement/ Environnement - Développement économique – Social/petite enfance – Technique/Equipements.

Bien évidemment d'autres points devront être abordés notamment le choix de la fiscalité (FPU ou FPZ), lissage des tarifs.

La nouvelle communauté aura donc des délibérations à prendre en la matière.

Enfin une réunion publique est organisée le 20/10 à la salle d'ELOISE sur le thème de l'urbanisme, le dossier de la fusion sera également abordé en fin de séance

- Fiscalité : il faut dès à présent fixer les abattements en ce qui concerne la taxe d'habitations, lesquels sont décidés comme suit et applicables en 2017 pour les 3 communautés actuelles. Le conseil adopte le choix proposé à savoir :
 - 15% de la valeur locative moyenne intercommunale des logements pour chacune des deux premières personnes à charge ;
 - 20% de la valeur locative moyenne intercommunale des logements pour chacune des personnes à partir de la troisième personne à charge.
 - 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides (abattement spécial à la base).

Mr Briquet s'interroge sur le devenir des actions ne figurant pas clairement dans les statuts telles que l'organisation de la cérémonie commémorative du 11/11. Le Président indique que ce sera aux communes de prévoir cette action.

X - Informations et questions diverses

- **Maison de Vie** : rappel pose 1^{ère} pierre prévue le 29/09 à 17heures ;
Info sur réunion de chantier des jeudis à 9h ; compte rendu de l'avancement du chantier est donné.

- **Zone de loisirs** :

- *rappel* coupure du transfo électrique pour mise aux normes les 30/09 et 01/10
- *réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone* : Mr Magnin Jean-Louis donne un compte rendu. Il propose aussi une diminution des loyers pour les locaux commerciaux qui subissent une perte d'exploitation due aux travaux bruyants. Avis favorable du conseil
- *tennis* : dossier consultation MOE en ligne, fin de dépôt des offres le 17/10 ; le dépouillement sera fait le mercredi 19/10 à 11heures.

- **Environnement** :

Réunion le 18/10 à 19heures à la communauté de communes, avec la commission et FRAPNA pour présentation du programme 2017/2020.

Rappel le 29/09 rencontre avec Frapna sur dossier libellule à Clarafond.

- **Divers** :

- la commission communication se réunira le 19/10 à 19h pour une éventuelle participation à la journée nationale du Téléthon, afin aussi de poursuivre le dossier concernant la Route des cerisiers,...

- Rond-point sortie Autoroute Eloise : l'aménagement réalisé n'est pas assez haut pour une signalisation maximale. La communauté n'entend pas participer à une quelconque modification sur un ouvrage qu'elle n'a pas réalisé

- Parking relais : le Conseil départemental fera la bande de roulement central le 4/10 ; la communauté en profitera et reprendra aussi les parkings

- Parking poids lourds de la zone de loisirs : Mr Magnin Jean-Louis sollicite des devis y compris pour les reprises sur l'accès à la piscine et sur le cheminement de la zone de détente. A cet effet, le Président félicite le personnel technique pour la mise en place de ce secteur qui valorise l'ancien site du camping

- Piscine : Mr Magnin Jean-Louis souhaite qu'une réflexion soit engagée à propos de la piscine car d'importants travaux s'avèrent nécessaires (filtration, couverture des bassins...). De même l'entretien du terrain de football devra être abordé. Enfin, le Président rappelle la nécessité d'engager une réflexion sur les équipements communautaires

- Cross Moto de Chaumont : 2017 verra l'organisation d'un cross national. La communauté s'engage auprès des organisateurs pour une participation financière.

- **ZAC III** : une réunion aura lieu le 12/10 à 10h concernant la Zone Humide ainsi que la poursuite du dossier de création de la ZAC III (aménagement, saisie des organismes DREAL, ...).

Le secrétaire de séance,
Jean Marc Lagriffoul

